

	<b>FICHE D'INSTRUCTIONS</b>	<b>ANA-FI-BMO-602</b>
<b>POLE DE BIOLOGIE PATHOLOGIE GENETIQUE</b>	<b>PROCEDURE D'ENVOI DE BIOPSIE CUTANEE POUR CULTURE DE FIBROBLASTES (SERVICES DU CHU DE LILLE)</b>	<b>V : 4</b>
<i>INSTITUT DE BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE</i>		<b>Applicable au : 20/09/2025</b>
<i>Biochimie - Métabolisme Général, Hormonal et Maladies rares UF 9820</i>		<b>Page 1 sur 1</b>

Pour permettre une conservation et un acheminement dans des conditions compatibles avec la culture de fibroblastes, les biopsies cutanées doivent impérativement être placées dans un **flacon stérile rempli d'eau physiologique stérile** et maintenues à **T° ambiante**.

Pour toute question : **contacter le TSI 29387** (Secteur de Culture Cellulaire de Biochimie)

Une biopsie cutanée destinée à la culture de fibroblastes doit être enregistrée dans CIRUS avec le code **FIBX** qui génère :

- Un formulaire de prescription à remplir et une feuille d'aide au prélèvement :
  - Pot stérile contenant de **l'eau physiologique stérile**
  - PAS DE COMPRESSE
  - Transport et conservation à **température ambiante**
- Un consentement éclairé pour le prélèvement de peau, pour l'utilisation des fibroblastes issus de ce prélèvement et leur conservation dans une banque de cellules
- 4 étiquettes pour :
  - Le sachet
  - Le flacon
  - La feuille de prescription
  - Le consentement éclairé

Une fois l'enregistrement réalisé, envoyer le tout (biopsie et documents) par le TAL général.